

## TRAITEMENT BIOLOGIQUE DE SOLS CONTAMINÉS PAR DES HYDROCARBURES PÉTROLIERS SITE D'UNE ANCIENNE RAFFINERIE DE PÉTROLE

### Problématique

Le site, d'une superficie d'environ 20 acres, a été occupé par une ancienne raffinerie de pétrole. Le propriétaire a excavé environ 70 000 m<sup>3</sup> de sols contaminés par des hydrocarbures pétroliers (C<sub>10</sub> à C<sub>50</sub>)

(HP (C<sub>10-50</sub>)) au-delà des valeurs limites de l'annexe II du « Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains » (RPRT), 2003. Ces sols contaminés ont été entreposés sur une aire asphaltée aménagée sur le site. L'objectif du mandat était de traiter biologiquement sur place les sols afin de ramener les concentrations en HP (C<sub>10-50</sub>) sous la limite de l'annexe II du RPRT.



### Contaminants

- Hydrocarbures pétroliers
- Carburant diesel
- Huile lubrifiante



### Travaux

Suite à l'obtention du contrat au printemps 2005, Sanexen a entrepris les travaux de traitement à même la pile de sols contaminés. En raison de la granulométrie très fine des sols, un amendement riche en nutriments et permettant le foisonnement des sols a été incorporé aux sols pour favoriser la circulation d'air nécessaire au biotraitement. Les sols ont été traités en biopiles à même la pile principale pour le tiers supérieur et en petites biopiles placées à côté de la pile d'origine pour le reste des sols. Des campagnes d'échantillonnage étaient réalisées conjointement par Sanexen et le représentant du client afin de confirmer l'atteinte du critère (3 500 ppm en HP (C<sub>10-50</sub>)). Les sols traités ont ensuite été acheminés par camions dans la zone de remblayage localisée au nord géographique de la pile principale.